

RÈGLEMENT FINANCIER DEMI-PENSION LYCÉE

ORGANISATION RESTAURATION

Le lycée Joffre dispose d'un restaurant scolaire ouvert du lundi au vendredi de 11h15 à 13h15 sauf le mercredi (jusqu'à 12h45).

Au 1^{er} janvier 2020, la Région Occitanie a fixé le prix du repas à 4,10 €.

L'accès au restaurant scolaire se fait

- par biométrie qui est un service gratuit et qui consiste à enregistrer un gabarit de la main sur le lecteur de Reconnaissance du Contour de la Main (RCM) et à l'associer à un numéro dans le logiciel de gestion du Service Restauration.
- ou avec la Carte Jeune Région

Il est strictement interdit d'introduire et de consommer dans le restaurant scolaire des aliments et boissons en provenance de l'extérieur.

Les lycéens peuvent décompter deux repas lors d'un déjeuner pour inviter un.e camarade.

En cas de difficultés financières, il est possible d'obtenir une aide du Fonds Social Lycéen pour la restauration en s'adressant à l'assistante sociale du lycée :

Marie-Line VISENTIN

04 67 14 84 96

Marie-Line.Visentin@ac-montpellier.fr

INSCRIPTION 2020-2021

Les nouveaux élèves ainsi que ceux déjà demi-pensionnaires l'année scolaire précédente doivent joindre à leur dossier d'inscription

- la fiche « **RESTAURATION LYCEE** »
- un relevé d'identité bancaire (RIB)
- **ET** approvisionner leur compte pour **le vendredi 03 juillet 2020 au plus tard** d'un montant de **61,50 €** soit 15 repas à 4,10 €

par télépaiement en se connectant à l'espace famille du site Internet du lycée

(<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00205>)

Pour les nouveaux élèves, les codes d'accès au paiement en ligne seront communiqués aux familles dans le courant du mois de septembre.

En attendant, il est possible de régler

- par chèque à l'ordre de « l'Agent comptable du lycée Joffre » ;
- en espèces à l'intendance, en échange d'un reçu.

Lorsque l'élève quitte le lycée, pour obtenir le remboursement de la somme qui reste sur le compte de cantine, il suffit d'en faire la demande à « l'Agent comptable du lycée Joffre », d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire et de l'envoyer à restauration.joffre@ac-montpellier.fr ou de la déposer à l'intendance.

Le remboursement sera ensuite réalisé par virement bancaire.

Pour tout complément d'information concernant la restauration :

 **04 67 14 84 98**

ou 04 67 14 84 90